



JO PARIS 2024

HOLD-UP SUR LE DÉBAT CITOYEN ET LES ESPACES PUBLICS !

Le projet de loi olympique et paralympique a été voté, en première lecture, à l'Assemblée nationale, le 20 décembre dernier, il est en discussion au Sénat en janvier 2018. FNE Ile-de-France, auditionnée par les rapporteurs dans les deux instances, a dénoncé le « hold-up » du CIO sur les espaces publics à coups de dérogations à la loi française et de procédures d'urgence pour sécuriser le déroulement des Jeux.

Conséquence forcée du contrat signé par le CIO avec la ville hôte, tous pouvoirs sont donnés au CIO via le Comité d'organisation, ne laissant que peu de contrôle possible aux autorités françaises.

Le Conseil d'État a d'ailleurs souligné la nécessité d'amender le projet en raison des nombreuses dérogations au Code de l'urbanisme et au Code de l'environnement. La loi sera, en effet, le cadre de référence des chantiers olympiques pour les sept ans à venir d'où son impact économique, social et environnemental considérable.

Des dérives inquiétantes

FNE Ile-de-France avait pris une position « nuancée » sur les JO 2024, mais, auditionnée par les élus des deux Chambres, elle a fait valoir son opposition sur plusieurs articles du projet de loi qui font obstacle au débat citoyen et dérogent gravement au droit français.

– L'article 4 prévoit la possibilité d'apposer de la **publicité sur les monuments historiques et sites classés** alors même que le Code de l'environnement l'interdit formellement ; les sites les plus concernés sont à Paris et à Versailles, sans contrôle possible par les autorités.

– L'article 6 propose de substituer à l'enquête publique la procédure de participation du public avec **consultation par voie électronique**, sans bilan. Cette option *a minima* n'est pas acceptable.

– L'article 7 **dispense de formalités d'urbanisme** les constructions, aménagements, installations à caractère temporaire sur l'espace public.

– L'article 8 rend possible le recours à des **procédures d'urgence et de simplification procédurale** pour la création et la réalisation de ZAC accueillant les équipements des JO, en particulier en Seine-Saint-Denis.

En outre, FNE Ile-de-France pointe les limitations de circulation avec couloirs réservés pour les JO qui accroissent le risque de congestion dans une ville potentiellement soumise à la pollution de l'air et aux pics de chaleur estivale. Elle dénonce l'absence de mise en valeur du sport de proximité et de bénéfices attendus en termes d'équipements pour les Franciliens.

Les propositions concrètes de FNE Ile-de-France

Nous souhaitons

- l'abrogation de l'article 4 ou, à défaut, des amendements incluant un financement de la sauvegarde du patrimoine par une taxation exceptionnelle des recettes publicitaires ;
- la poursuite d'un réel dispositif de concertation avec les associations régionales et locales pendant les sept ans de préparation des JO avec la mise en place d'un référent et de réunions régulières au sein du COJO pour ne pas réduire la communication à une plateforme électronique ;
- la participation des associations aux jurys de concours pour les équipements sportifs nouveaux en Seine-Saint-Denis (piscine olympique, village olympique, médias) ;
- la réduction de la durée d'occupation des installations temporaires des sites par les activités non sportives incluant le temps de montage et de démontage ;
- la réalisation d'études d'impact sur les sites sensibles : « fan zones » de la Villette et du Trocadéro, vallée de Chevreuse pour les épreuves cyclistes, site temporaire de tir de La Courneuve, en lisière du site Natura 2000 du parc Georges-Valbon ;
- la mise en place d'un dispositif de soutien au sport de proximité ;
- la négociation de compensations sur les sites posant problème (Roland-Garros).

FNE Ile-de-France dénonce un projet de loi ne portant pas trace de l'esprit olympique ni de l'exemplarité « *environnementale, sociale ou éthique* » pourtant annoncée dans le dossier de candidature

Francis REDON Président d'Environnement 93
Christine NEDELEC Présidente de FNE Paris
Muriel MARTIN-DUPRAY Vice-présidente de FNE Ile-de-France

ARENA 2 À LA PORTE DE LA CHAPELLE



Enfin, c'est à la porte de la Chapelle que devrait être édifiée l'Arena 2, la salle omnisports de 7 500 places dédiée aux compétitions de basket, de lutte et des jeux paralympiques dans la perspective des JO 2024.

Le sujet était polémique depuis que la Ville de Paris envisageait d'installer le second Arena à Bercy, à côté du site « historique », au risque d'empiéter sur des espaces verts, ce qui avait provoqué la mobilisation de riverains et d'associations de défense de l'environnement.

À la porte de la Chapelle, le contexte urbain est différent. Depuis plusieurs années déjà, ce territoire, malmené par la présence d'infrastructures (échangeur, périphérique) et de terrains délaissés, fait l'objet d'études de requalification dans le cadre de Paris Nord-Est. L'emplacement choisi, en bordure de la Seine-Saint-Denis, devra être validé par le Comité international olympique (CIO), mais trouve tout son sens dans un endroit qui se situera à quelques encablures du village olympique et du Stade de France avec une enveloppe budgétaire qui, nous dit-on, est nettement plus raisonnable qu'elle ne l'était pour le site de Bercy ! Avec le centre nautique de Saint-Denis, l'Arena 2 sera la deuxième installation sportive construite pour les Jeux. Au-delà de la période olympique, en accueillant les clubs résidents de Paris et de sa région, la salle viendra combler le manque d'équipements pour le basket de haut niveau.

Un projet de nature à relancer l'opération urbaine de la gare des Mines

L'implantation d'Arena 2 dans le secteur de la porte de la Chapelle va aussi relancer l'opération urbaine de « la gare des Mines » qui s'étend entre les portes de la Chapelle et d'Aubervilliers, de part et d'autre du boulevard périphérique, à cheval sur Paris 18^e, Saint-Denis et Aubervilliers. Cette opération de dimension intercommunale est dans l'impasse depuis plus d'un an à la suite des attermolements

et des reculs de Plaine commune plus préoccupée d'aménager en priorité le nord de la Seine-Saint-Denis pour les JO. L'arrivée d'Arena 2 à l'horizon 2022-2023 donnera un nouveau souffle à l'opération d'aménagement au moins dans sa partie parisienne avec une programmation de logements, d'activités économiques, d'espaces verts et d'équipements, dont un gymnase non prévu à l'origine, mais intégré dans le projet Arena 2.

Les riverains, les conseils de quartier et le tissu associatif local sont dans l'ensemble assez favorables à l'arrivée d'Arena 2 à la porte de la Chapelle comme facteur de réhabilitation urbaine avec un équipement dit de « destination », comme le sera aussi l'antenne universitaire de Condorcet en 2022, à proximité de la salle omnisports de l'autre côté de la porte. Cependant, ils seront vigilants sur la préservation et la valorisation des espaces publics que sont les terrains de sport du stade des Fillettes. Si le secteur est bien connecté avec le développement de l'offre de transports en commun (prolongation ligne 12 du métro, tramway T3...), l'implantation d'Arena 2 nécessite de repenser les accès routiers sans pour autant congestionner davantage un territoire aux flux automobiles très denses où l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores sont des enjeux environnementaux prioritaires.